

Communiqué de presse



Le 20 décembre 2021

La FESP désignée première fédération professionnelle de SAP

La FESP vient d'être confirmée comme première fédération professionnelle d'employeurs avec 44 % d'audience par un arrêté publié au Journal officiel du 19 décembre 2021.

L'arrêté du 13 décembre 2021 fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives dans la convention collective nationale des entreprises de services à la personne a été proclamé. Cette mesure, qui s'opère tous les 4 ans, détermine la représentativité des organisations d'employeurs dans le secteur des services à la personne (SAP).

La FESP représente ainsi près de la moitié du secteur et est présente, par son réseau de dirigeants d'entreprises, sur tout le territoire Français et particulièrement en outre-mer. Ces dirigeants se mobilisent bénévolement pour défendre loyalement tous les métiers et tous les modes d'intervention faisant de la FESP la maison commune des entreprises de service à la personne.

« Cette approche est efficace, car les questions dont nous débattons en interne aujourd'hui sont les solutions de demain pour l'ensemble du secteur. Elle est aussi source de résultats. Ne serait-ce que récemment avec la sauvegarde de la téléassistance et du portage de repas dans le périmètre du crédit d'impôt SAP », commente Antoine Grézaud, directeur général de la FESP.

« Ce résultat valide notre capacité à défendre et à porter des mesures qui structurent le secteur. Je pense bien évidemment à l'avance immédiate du crédit d'impôt qui sera mise en œuvre dans quelques jours. 5 ans après en avoir proposé le principe et sa faisabilité, celui-ci devient réalité au bénéfice de tous. Nous devons en profiter pour nous rendre plus attractifs et attirer les talents » a indiqué Maxime Aiach, président de la FESP.

La FESP qui fête ses 25 ans cette année s'engage au quotidien pour valoriser les métiers des services à la personne, structurer davantage le secteur et contribuer ainsi à sa croissance.

Contacts presse:

Shahina Akbaraly au 06 50 82 55 02 ou s.akbaraly@o2p-conseil.com

A propos de la FESP

Membre du MEDEF, la FESP est reconnue par l'État comme la première Fédération professionnelle dans la branche des entreprises de services à la personne en France (<u>arrêté de représentativité du 13 décembre 2021</u>).

Elle a pour missions de défendre et représenter les intérêts des entreprises de SAP, les accompagner et les informer. Depuis 1996, elle est l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics et des partenaires sociaux pour toute évolution légale, réglementaire et législative, sur l'ensemble des vingt-trois activités du secteur. La FESP est à l'origine du dispositif d'avance immédiate qui sera mis en place en 2022.

Elle fête cette année son 25e anniversaire. www.fesp.fr